

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 8 avril 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 25 et 26 mars 2013

2013 DAC 184 Subvention (7.000 euros) à Hippocampe Association pour la recherche en mime corporel (11e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants;

Vu le projet de délibération, en date du 12 mars 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Hippocampe - Association pour la recherche en mime corporel ;

Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 11e, en date du 18 mars 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno Julliard, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention de 7.000 euros est attribuée à l'association Hippocampe Association pour la recherche en mime corporel pour lui permettre de poursuivre ses activités en 2013 (2013_01903 / 20641). Son siège social est situé 2, passage de la Fonderie dans le 11e arrondissement.

Article 2 : Cette dépense sera imputée sur le Budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2013, nature 6574, fonction 33, ligne VF 40004. Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.